

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre décembre à 18 heures 30, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 27 novembre 2024 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération à Aix-les-Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

Grand Chambéry	Présents	Absents	Grand Lac	Présents	Absents
TITULAIRES			TITULAIRES		
BERTHOMIER Christian	X		BALTHAZARD Pierre-Louis		X
DUMAZ Gérard	X		BIQUEZ François		X
DUMAZ Régis		X	CAMUS Gilles		X
FABRE Maryse	X		CHAPUIS Nicolas	X	
FERRARI Marcel	X		GIMENEZ André	X	
FERRARI Sandra	X		GRELLIER Jean-Marc		X
GALENE Pierre-Damien	X		HUYNH Antoine	X	
GENNARO Alexandre		X	MONTORO Marie-Pierre		X
GINOLLIN Pascal	X		MOUGNIOTTE Alain	X	
LEOUTRE Jean-Marc		X	PETIT GUILLAUME Sophie	X	
MIGUET Vincent	X		PIGNIER Régis	X	
PIERRETON Christophe		X	POILLEUX Nicolas		
REPENTIN Thierry	X		REVOL Karine		X
TICHKIEWITCH Serge	X		SALOMON Marie-Thérèse	X	
TRAHAND Cécile	X		VAIRYO Nicolas	X	
TURNAR Alexandra		X	VIAL Jean-Marc		X
VANIN Gaëtan		X	VIOLA Peggy		X
SUPPLEANTS			SUPPLEANTS		
BEBERT Thierry	X		EXERTIER Bruno		X
CARACO Alain		X	FRAYSSE Claudie		X
REGAIRAZ Michel		X	GALY Philippe		X

Elus absents Grand Lac	Donne pouvoir à
VIOLA Peggy	HUYNH Antoine
BALTHAZARD Pierre Louis	MOUGNIOTTE Alain
Elus absents Grand Chambéry	Donne pouvoir à
GENNARO Alexandre	FERRARI Sandra
DUMAZ REGIS	DUMAZ GERARD

Secrétaire de séance : Christian BERTHOMIER

Périmètres	Membres titulaires	Membres suppléants	Présents	Votants
Grand Chambéry	17	3	12	14
Grand Lac	17	3	8	10

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

FINANCES : décision modificative n°2 budgets ALPIN ET NORDIQUE SGR (compétences obligatoires)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-11 et L1612-15

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 et M43

Vu la délibération 18-24-C du 27 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024

Vu la délibération 27-24-C du 19 juin 2024 approuvant la décision modificative n°1/2024

Considérant que les décisions modificatives ont pour objectif d'ajuster, d'une part, les prévisions inscrites au budget primitif et d'inscrire, d'autre part, les nouveaux besoins qui peuvent apparaître au cours de l'année et qui nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires,

Le besoin d'ajustement de crédits, dans le cadre de cette décision modificative, concerne les charges de personnel qu'il convient de conforter au vu de la projection des embauches d'ici le 31 décembre 2024, ainsi que la part d'intérêts des emprunts à taux variables qui nécessite de conforter les dépenses financières de 4 500.00 €.

L'équilibre est atteint par la diminution de 45 300.00 € des charges à caractère général et de 1 500.00 € des charges exceptionnelles, qui ne verront pas d'exécution d'ici le 31 décembre 2024.
Les autres prévisions budgétaires demeurent inchangées.

Il est proposé la décision modificative n°2 du **budget ALPIN (26400)** suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	budget total 2024	DM2
	1 659 093,69	
ordre	402 122,11	
023. VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	48 239,11	
023-Virement à la section d'investissement	48 239,11	
042. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	353 883,00	
6811-Dotations aux Amort,	353 883,00	
réelles	1 256 971,58	
011. CHARGES A CARACTERE GENERAL	433 145,63	-45 300,00
6061-Fournitures énergie	80 000,00	-7 000,00
6063-Fournitures d'entretien et petits équipements	2 500,00	
6064-Fournitures administratives	2 000,00	-1 000,00
6068-Autres matières et fournitures	45 000,00	-5 000,00
611-Contrat de prestation de services	8 000,00	
6135-Locations mobilières	20 000,00	
6137-Redevance, droit de passage	7 000,00	
61521-Entretien et réparation bâtiment	500,00	
61528-Entretien et réparation (autre bien immobilier)	1 000,00	
61551-Entretien et réparation matériel roulant	20 000,00	-7 000,00
61558-Entretien autres biens mobiliers	15 000,00	
6156-Maintenance	30 000,00	
6161-Primes d'assurances	48 000,00	
617-Frais d'études	1 500,00	
6226-Honoraires	10 000,00	
6228-Déneigement	20 000,00	
6236-Catalogues et imprimés	500,00	
6238-Publications relations publiques divers	1 000,00	
6248-Transports divers	1 300,00	
6251-Voyages et déplacements	1 100,00	
6257-Réceptions	1 000,00	
6261-Frais d'affranchissement	500,00	
6262-Frais de télécommunications	1 000,00	
627-Services bancaires et assimilés	8 000,00	
6281-Concours divers (cotisations)	9 300,00	
62876-Remboursement de frais	51 445,63	-25 300,00
6288-Divers autres	2 500,00	
637-Autres impôts, taxes, versements assimilés	45 000,00	
012. CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	522 000,00	42 300,00
6215-Personnel affecté par la collectivité	153 607,00	
6331-Versement mobilité	1 475,00	
6333-Participation formation professionnelle	3 845,00	
6411-Salaires	286 655,00	42 300,00
6451-Cotisations Urssaf (PP)	52 481,00	
6452-Cotisations Mutuelles (PP)	2 169,00	
6453-Cotisations Caisse retraite	10 239,00	
6454-Cotisations Assédic	10 520,00	
6475-Médecine du travail, pharmacie	1 009,00	
65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	35 000,00	
6518-Redevances pour concessions ...		
6588-Charges diverses de gestion courante	35 000,00	
66. CHARGES FINANCIERES	100 600,00	4 500,00
66111-Intérêts des emprunts et dettes	100 000,00	4 500,00
6688-Autres charges financières	600,00	
67. CHARGES EXCEPTIONNELLES	166 225,95	-1 500,00
6718-Charges exceptionnelles opérations de gestion	164 225,95	-1 500,00
673-Titres annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	
678-Autres charges exceptionnelles	1 000,00	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	budget total 2024	DM2
	1 659 093,69	0,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	budget total 2024	DM2
	993 000,74	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	budget total 2024	DM2
	993 000,74	0,00

Le besoin d'ajustement de crédits, dans le cadre de cette décision modificative, concerne les charges de personnel qu'il convient de conforter au vu de la projection des embauches d'ici le 31 décembre 2024.

L'équilibre est atteint par la diminution des charges qui ne verront pas une complète exécution budgétaire d'ici le 31 décembre 2024 :

- dotation aux amortissements - 28 300.00 €
- charges à caractère général - 28 441.25 €
- autres charges financières - 1 000.00 €
- charges exceptionnelles - 2 000.00 €

La diminution de la dotation aux amortissements de 20 300.00 € nécessite de réduire les crédits du chapitre des immobilisations corporelles pour le montant équivalent.

Les autres prévisions budgétaires demeurent inchangées.

Il est proposé la décision modificative n°2 du **budget NORDIQUE (26300)** suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	budget total 2024	DM2
	1 715 366,10	0,00
ordre	390 563,06	-20 300,00
023. VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT		
023-Virement à la section d'investissement		
042. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	390 563,06	-20 300,00
6811-Dotations aux Amort,	390 563,06	-20 300,00
réelles	1 324 803,04	20 300,00
011. CHARGES A CARACTERE GENERAL	599 200,00	-28 441,45
6061-Fournitures énergie & eau	160 000,00	
6063-Fournitures d'entretien et petits équipements	5 000,00	
6064-Fournitures administratives	3 500,00	
6068-Autres matières et fournitures	35 000,00	
611-Contrat de prestation de services	22 000,00	
6135-Locations mobilières	13 000,00	
61521-Entretien et réparation bâtiment	5 000,00	-5 000,00
61528-Entretien et réparation (autre bien immobilier)	9 000,00	
61551-Entretien et réparation matériel roulant	42 600,00	-12 000,00
61558-Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	
6156-Maintenance	40 000,00	-7 141,45
6161-Primes d'assurances	40 000,00	
618-Divers	1 000,00	
6226-Honoraires	10 000,00	
6228-Divers déneigement, entretien, divers ...	55 000,00	
6231-Annonces et insertions	1 000,00	-1 000,00
6236-Calalogues et imprimés	2 000,00	
6237-Publications	1 000,00	
6238-Publications relations publiques divers	3 000,00	
6248-Transports divers	2 500,00	-500,00
6251-Voyages et déplacements	3 500,00	
6257-Réceptions	2 000,00	-500,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	budget total 2024	DM2
6261-Frais d'affranchissement	1 000,00	
6262-Frais de télécommunications	4 000,00	
627-Services bancaires et assimilés	13 000,00	
6281-Concours divers (cotisations)	45 000,00	
62876-remboursement de frais au GFP	500,00	
62878-remboursement de frais à des tiers	75 000,00	-2 300,00
6288-Divers autres	500,00	
6354-Droits d'enregistrement et de timbres	100,00	
637-Autres impôts	1 000,00	
012. CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	609 903,04	51 741,45
6331-Versement mobilité	2 591,00	
6333-Participation formation professionnelle	6 765,00	
6411-Salaires	451 433,04	51 741,45
6451-Cotisations à l'Urssaf (PP)	102 953,00	
6452-Cotisations aux mutuelles (PP)	5 328,00	
6453-Cotisations aux Caisses de retraite (PP)	19 779,00	
6454-Cotisations à l'Assédic (PP)	19 331,00	
6475-Médecine du travail, pharmacie	1 723,00	
65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	55 400,00	
6588-Charges diverses de gestion courante	55 400,00	
66. CHARGES FINANCIERES	58 300,00	-1 000,00
66111-Intérêts des emprunts et dettes	57 300,00	
6688-Autres charges financières	1 000,00	-1 000,00
67. CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	-2 000,00
673-Titres annulés (exercices antérieurs)	1 500,00	-1 500,00
678-Autres charges exceptionnelles	500,00	-500,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	budget total 2024	DM2
	1 715 366,10	0,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	budget total 2024	DM2
	1 339 710,13	-20 300,00
ordre	57 956,00	
040. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	57 956,00	
13911-Etat	23 845,00	
13912-Région	6 660,00	
13913-Département	27 451,00	
réelles	1 281 754,13	-20 300,00
16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	180 675,00	
1641-Emprunts	180 675,00	
20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 200,00	
2031-Frais d'études	12 000,00	
2033-Frais d'insertions	1 200,00	
21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 087 879,13	-20 300,00
2128-Agencements, aménagements de terrains	187 638,67	
2153-Installations matériels, outillages techniques	19 977,00	
2181-Installations générales, aménagements divers	813 282,65	-20 300,00
2182-Acquisition matériel de transport	6 932,00	
2183-Matériel de bureau et informatique	5 871,21	
2188-Autres équipements divers, engins ...	54 177,60	

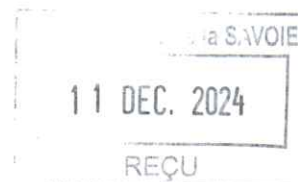
RECETTES D'INVESTISSEMENT	budget total 2024	DM2
	1 339 710,13	-20 300,00
ordre	390 563,06	-20 300,00
040. OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	390 563,06	-20 300,00
28031-Amort. Études	8 225,00	
28033-Amort. Frais insertions	1 267,00	
28128-Amort. Aménagement autres terrains	221 253,06	-20 300,00
28135-Amort. Installations générales	3 446,00	
28138-Amort. Autres constructions	540,00	
28151-Amort. Installations complexes spécialisées	1 865,00	
28153-Amort. Installations spécifiques	18 969,00	
28158-Amort. Autres installations et outillages	745,00	
28181-Amort. Installations générales	14 893,00	
28182-Amort, matériel de transport	14 472,00	
28183-Amort. Matériel de bureau et informatique	2 138,00	
28188-Amort. Autres	102 750,00	
réelles	949 147,07	
001. RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	872 983,93	
001-Résultat d'investissement reporté	872 983,93	
10. DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	76 163,14	
10222-FCTVA	76 163,14	

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE les décisions modificatives n°2/2024 des budgets ALPIN (26400) et NORDIQUE (26300) comme présentée ci-dessus.

Fait à Aix les Bains, le 04 décembre 2024

Le secrétaire de séance



Votants : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention (s) : 0
Blanc (s) : 0

Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.